

35^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DE LA PROVINCE DU LABOURD 1, 2 ET 3 AVRIL 2011

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER



Organisateur : ASA COTE BASQUE affiliée à la FFSA

BP 406 64104 BAYONNE CEDEX

Mail : asa.cotebasque@hotmail.fr

Tel : 06 32 38 07 29 / 06 85 83 97 47 / 06 08 71 71 99

PROGRAMME DU RALLYE

07 mars 2011	minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
23 mars 2011	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
31 mars 2011	9H00	Disponibilité des carnets d'itinéraire
1 avril 2011	16H00 / 20H00	Vérifications administratives à la place de la mairie d'AHETZE. Vérifications techniques au parking du château St PEE SUR NIVELLE.
1 avril 2011	19H15	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BONNET à St PEE SUR NIVELLE quartier IBARRON
1 avril 2011	20H 30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé.
1 avril 2011	20H45	Briefing concurrents au parking du château St PEE
2 avril 2011	8H30	Départ du rallye, sortie parc fermé
2 avril 2011	17H29	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé
2 avril 2011	20H00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape parc fermé St Pée/Nivelle et PC
3 avril 2011	08h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
3 avril 2011	15H26	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé
3 avril 2011		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé à IBARRON commune des St Pée/Nivelle.
3 avril 2011	17H30	Remise des prix à la salle INHARRIA à IBARRON commune de ST PEE / NIVELLE.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'ASA CÔTE BASQUE organise les 1, 2 et 3 avril 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des villes de Saint Pée/Nivelle, Ahetze, Arcangues, Sare et Ainhoa le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

RALLYE TOUT TERRAIN DE LA PROVINCE DU LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **20** en date du 23/ 12 2010.

Comité d'organisation :

Président : H. CASSIN

Vice Président : F. DUCASSE

Secrétaire : P. DUBOY

Trésorier : JP. SAINT MARTIN

Secrétariat du Rallye pendant l'épreuve : HOTEL BONNET quartier IBARRON route d'Ahetze 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Tel : 05 59 54 10 26

Fax ASA : 05 24 84 50 85, fax hôtel bonnet : 05 59 54 53 15

Permanence rallye : HOTEL BONNET salle PC

Dates et horaires : de 19h00 – 22h00 vendredi 1 avril

8h00 – 22h00 samedi et dimanche

Article 1.1P : OFFICIELS

Observateur	M. RIOUX Dominique	14770
Directeur de course	M. CHOLET Philippe	7649
Directeur de course adjoint	M. BEGARIE Jean	2400
Président de collège	M. LABEYRIE Jean Claude	1996
Membre du collège	M. BOURDET Gérard	139103
	M. VIGNERTE Jean Pierre	7647
Officiels délégués PC COURSE	Mme. LARUE Annick	19109
	M. LARUE Claude	17908
	Mme. MONNIER Sylvie	9968
Directeurs ES	M. HULOT René Jean	7288
	M. Dominique PAINVIN	7706
Directeurs ES adjoints	M. DESCLAUX Luc	13302
	M. ROUGIER Hugues	
Officiel véhicule tricolore	M. LUCAS Gilbert	12948
Officiel véhicule OB	M. ARRANJO Damien	14194
Officiel véhicule damier	M. MONNIER Sylvain	9636
Commissaires sportifs	M. GUERITEAU Patrick	16875
Commissaires techniques	M. LARQUEY Serge	8454
	M. FANGOUSE Michel	6939
	M. BATARD Patrick	146650
	M. PRETOT Jean Michel	47492
Chronométrateur responsable	M. SAINT-JEAN Jean marie	1054
Chargé des relations concurrentes	M. BALUTO Alain	5998
	Mme. DOYEN Sylvie	154219
Officiel Parcs	Mlle. DABADIE Christine	7679
Chargé relation presse	M. CASSIN Henri	116183
Speaker	M. LEMARIE Daniel	
Médecin chef	M. XIMENEZ Arnaud	

Article 1.2P: ELIGIBILITE :

Le 34ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Trophée des Copilotes,
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,

Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

Article 1.3p : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administrative qui auront lieu le 1 avril 2011 à la mairie du village d'AHETZE et les vérifications techniques au parking du château à St PEE/NIVELLE de 16h00 à 20h30.

NOTE IMPORTANTE

LE DECHARGEMENT DES VEHICULES DE COURSES AURA LIEU OBLIGATOIREMENT SUR LE PARKING EMPIERRE AU CENTRE DU VILLAGE D'AHETZE.

LE CHARGEMENT DES VEHICULES DE COURSES APRES LE PARC FERME FINAL SE FERA OBLIGATOIREMENT A PROXIMITE DU FRONTON DU QUARTIER IBARRON APPARTENANT A LA COMMUNE DE ST PEE / NIVELLE.

LE NON RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE REponsABILITE.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage AYLIES, Av d'Espagne - 64600 ANGLET
Taux de main d'œuvre : 50,00 € / TTC

Article 2 P : ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

Article 3 P : CONCURRENTS et PILOTE

Article 3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Article 3.1.5p :

Tout concurrent qui désire participer au 35ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 21 Mars 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE

BOITE POSTALE 406- 64100 BAYONNE

TEL 06 32 38 07 29 TEL 06 85 89 97 47 TEL 06 08 71 71 99

FAX 05 24 84 50 85

Email : asa.cotebasque@hotmail.fr

Article 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 100 voitures

Article 3.1.11P

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **435 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **870 euros**
- Pour les licencié de l'ASA Côte basque : **380 euros**

Article 3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Article 3.3P : ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- T2 et T1B – Trophée 4X4 **confondus**
- T1A – Championnat de France / **T1A5 & 6 - Challenge 2 roues motrices confondus**

En dérogation à l'article 3.3.1. du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- T2 et T1B confondus,
- T1A et T1A5 & 6 confondus.

Une voiture ouvreuse passera entre les voitures du Trophée 4x4 et celles du Championnat de France pour vérifier **que toutes les voitures de la catégorie précédente ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon.**

Un écart d'au moins 5 minutes sera respecté entre le Trophée 4X4 et le Championnat de France /Challenge 2 roues motrices.

- **Le départ sera donné 5 minutes après la dernière voiture du Trophée 4x4**
- **Voiture recommandée : T1 en configuration de course**
- **2 personnes maximum à bord : 1 pilote expérimenté pour ce type d'épreuve et un officiel (DC ou CS)**
- **Equipement obligatoire : liaison radio**

Article 3.3.2P Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

Chaque année, des numéros seront attribués aux 10 premiers pilotes classés aux :

- Championnat de France
- Trophée et Challenge Tout Terrain de l'année précédente.

Ils seront attribués comme suit :

- 1 à 99..... T1A- Championnat de France
- 101 à 199 T1 A5- Challenge Rallye 2 roues motrices
- 201 à 299..... T2 et T1B- Trophée Rallye 4x4

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

Article 4.4P Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.

Samedi 2 avril 2011, toute la journée, parc d'assistance à St PEE SUR NIVELLE au parking du LAC.

Le dimanche dans la zone artisanale LIZARDIA de St PEE SUR NIVELLE.

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistances seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE et LES PARCS DE TOUTES TRACES DE BOUES et AUTRES, laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voitures de compétitions, sera autorisé dans les parcs d'assistances.

Article 5P : PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. **Cette publicité est placée obligatoirement à proximité numéros de course.**

Un commissaire sportif sera chargé de la vérification de l'application de ces publicités.

Article 6P : SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6. 1P : DESCRIPTION :

Le 35ème Rallye Tout Terrain de la Province du Labourd représente un parcours total de 244,400Kms, dont 151,300 Kms de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 93,100 Kms de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 BOIS DE ST PEE	11,000 KMS
ES 2-4 ZIBURUKO	7,200 KMS
ES 6-8-10 XIPA BESONGO	9,500 KMS
ES 7-9 UZKAIN	8,600 KMS

Article 6. 2P : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.2P

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées. Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué à l'hôtel BONNET à St PEE SUR NIVELLE quartier IBARRON. Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toute les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur le ES.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 1 Avril sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking du magasin INTERMARCHE de St PEE SUR NIVELLE

Tous engins roulant, hors tracé, du rallye (fougerais, bois, plantation) seront passible de procès verbal établis par les services ONF et gendarmerie.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu :

- Jeudi 31 Mars 2011 de 9h30 à 18h00.
- Vendredi 1^{er} Avril 2011 de 9h30 à 18h00.

**NOTE : - LES RECONNAISSANCES MOTORISEES DE L'ES UZKAIN SERONT AUTORISES
UNIQUEMENT SUR LA JOURNEE DU VENDREDI 1 AVRIL
- SUR L'ES XIPA BESOINGO, UN TRONCON D'1 km SERA SEULEMENT AUTORISE A
LA RECONNAISSANCE PEDESTRE.**

Article 7 P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8 P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Article 7.2P Dispositions générales relatives aux contrôles :

Article 7.2.11 P Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires ou juges de faits : chasubles et badge indiquant la fonction

Article 8 P : PENALITES, RECLAMATIONS, APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.*

Les concurrents sont tenus de respecter le tracé des spéciales. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé. En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1ère infraction : 30 secondes

2ème infraction : exclusion + 200 euros

Article 9 P : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 10 P : PRIX et COUPES

Prix en espèces : 7970 euros

Les classes ne seront attribuées qu'aux T1A1, T1A2, T1 A3

Coupes : Chaque récipiendaire se verra remettre une coupe.

Une équipe de commissaires sera également récompensée par une coupe.

Remise des prix se déroulera le Dimanche 3 avril 2011, à partir de 17h30 à la salle INHARIA à St PEE SUR NIVELLE quartier IBARRON.

<i>SCRATCH</i>	<i>GROUPE T1</i>	<i>GROUPE T2</i>	<i>GROUPE T1B</i>	<i>GROUPE T1A5</i>	<i>CLASSE</i>
1er	850	500	300	650	100
2 ^{ème}	650	400	200	550	90
3ème	500	300	100	400	60
4ème	400			300	
5ème	350			200	
6ème	200			100	
7ème	150				
8ème	120				
SOUS TOTAL	3220	1200	600	2200	250
TOTAL					7470